

Prolongement avenue Fraser – Pavage et bordure

Toute soumission doit, pour être validement considérée, être préparée sur la formule fournie par la Ville et être déposée au, 30, avenue Dollard-Des Ormeaux, Baie-Comeau, avant **le jeudi 30 mai à 15 h.**

Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes publiquement à **15 h le jeudi 30 mai** au. 30. avenue Dollard-Des Ormeaux. Baie-Comeau.

Les documents officiels de soumission seront disponibles sur le site du S.E.A.O. (<u>www.seao.ca</u>) à compter du 7 mai et c'est à cet endroit que les soumissionnaires doivent se les procurer obligatoirement. Toute information relative à la soumission pourra être obtenue auprès de madame Eve Bérubé par courriel (<u>soumissions@ville.baie-comeau.qc.ca</u>).

La Ville de Baie-Comeau ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et décline toute obligation ou responsabilité à l'égard des soumissionnaires.

Baie-Comeau, le 2 mai 2024

ANNICK MORIN, Cheffe approvisionnement et gestion contractuelle